

COM(2019) 300 final

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018/2019

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 02 mai 2019

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 02 mai 2019

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Projet de budget rectificatif n° 1 au budget général 2019 budgétisation de l'excédent de l'exercice 2018

E 13659-1

Bruxelles, le 16 avril 2019
(OR. en)

8647/19

FIN 309

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour le secrétaire général de la Commission européenne, Monsieur Jordi AYET PUIGARNAU, directeur
Destinataire:	Monsieur Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN, secrétaire général du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	COM(2019) 300 final
Objet:	Projet de budget rectificatif n° 1 au budget général 2019 budgétisation de l'excédent de l'exercice 2018

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2019) 300 final.

p.j.: COM(2019) 300 final



Bruxelles, le 15.4.2019
COM(2019) 300 final

**PROJET DE BUDGET RECTIFICATIF N° 1
AU BUDGET GÉNÉRAL 2019**

BUDGÉTISATION DE L'EXCÉDENT DE L'EXERCICE 2018

Vu:

- le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 314, lu en combinaison avec le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 106 *bis*,
- le règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union [...] ¹, et notamment son article 44,
- le budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2019, adopté le 12 décembre 2018 ²,

la Commission européenne présente ci-après au Parlement européen et au Conseil le projet de budget rectificatif n° 1 au budget 2019.

MODIFICATIONS À L'ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES PAR SECTION

Les modifications apportées à l'état des recettes et des dépenses par section sont disponibles sur EUR-Lex (<http://eur-lex.europa.eu/budget/www/index-fr.htm>). Une version en anglais de ces modifications est jointe à titre indicatif en annexe budgétaire.

¹ JO L 193 du 30.7.2018, p. 1.

² JO L 67 du 7.3.2019.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le projet de budget rectificatif (PBR) n° 1/2019 vise à inscrire au budget 2019 l'excédent résultant de l'exécution de l'exercice budgétaire 2018. Comme le prévoit l'article 18, paragraphe 3, du règlement financier applicable au budget général de l'Union³, ledit excédent constitue le seul objet du présent PBR, qu'il convient de présenter dans les quinze jours suivant la présentation des comptes provisoires, à la fin du mois de mars 2019.

1. L'exécution de l'exercice 2018 présente un excédent de 1 802 988 329 EUR, qui est donc inscrit en recette dans le budget 2019.

(en EUR)

Ventilation du résultat de l'exécution 2018	
Excédent - recettes	1 274 590 133
Excédent - dépenses	528 398 196
Excédent total	1 802 988 329

2. La budgétisation de l'excédent diminuera d'autant la contribution totale des 28 États membres au financement du budget 2019⁴. Les contributions des États membres seront également influencées par la mise à jour des prévisions relatives aux ressources propres; ces chiffres, qui seront disponibles après la réunion de mai 2019 du comité consultatif des ressources propres, seront intégrés dans un projet de budget rectificatif ultérieur.
3. Le tableau ci-dessous présente la ventilation du résultat pour 2018 en termes d'exécution des recettes:

(en EUR)

Ventilation du résultat de l'exécution 2018	Budget (y compris BR 1-6)	Exécution	Variation
Sous-total recettes	144 767 916 298	146 042 506 431	1 274 590 133
— Titre 1 - Ressources propres	142 363 728 037	142 329 649 983	-34 078 054
<i>Cotisations et autres droits dans le secteur du sucre</i>	-92 981 713	-85 070 995	7 910 718
<i>Droits de douane</i>	20 164 642 350	20 316 700 932	152 058 582
<i>Ressources propres provenant de la TVA</i>	17 148 885 750	17 132 576 159	-16 309 591
<i>Ressources propres fondées sur le RNB</i>	105 143 181 650	104 978 526 257	-164 655 393
<i>Correction des déséquilibres budgétaires accordée au RU</i>	0	-18 997 428	-18 997 428
<i>Réduction brute de la contribution RNB annuelle accordée à certains États membres</i>	0	5 915 059	5 915 059
— Titre 3 - Excédents, soldes et ajustements	555 542 325	581 255 381	25 713 056
— Titre 4 - Personnes liées aux institutions	1 547 408 825	1 541 840 701	-5 568 124
— Titre 5 - Fonctionnement administratif des institutions	45 050 050	3 715 390	-41 334 660
— Titre 6 - Restitutions dans le cadre des accords et programmes de l'Union	110 000 000	106 217 941	-3 782 059
— Titre 7 - Intérêts de retard et amendes	115 000 000	1 427 642 570	1 312 642 570
— Titre 8 - Emprunts et prêts	6 186 061	39 035 856	32 849 795
— Titre 9 - Divers	25 001 000	13 148 609	-11 852 391

4. Les écarts enregistrés dans le titre 1 (*Ressources propres*) représentent 0,02 % des prévisions. Ils sont principalement imputables à la hausse, de 160 millions d'EUR, des recettes provenant des ressources propres traditionnelles (perception à hauteur de 100,8 % par rapport aux prévisions), ainsi qu'aux fluctuations des taux de change, qui entraînent une baisse des

³ JO L 193 du 30.7.2018, p. 1.

⁴ Le projet de budget rectificatif est proposé pour l'EU-28 étant donné que la date du retrait du Royaume-Uni a été reportée au 31 octobre 2019.

recettes de 200 millions d'EUR (bien que payées en monnaie nationale, les ressources propres sont budgétisées et comptabilisées en euros). Dans le titre 3 (*Excédents, soldes et ajustements*), en rapport avec les ajustements des ressources propres, l'écart se limite à 26 millions d'EUR.

5. L'écart le plus important (1 313 millions d'EUR) concerne le titre 7 (*Intérêts de retard et amendes*). Le résultat de l'exécution se compose d'amendes infligées dans le cadre des affaires de concurrence et d'intérêts de retard, autres astreintes et intérêts relatifs aux amendes et astreintes.
6. Le tableau ci-dessous présente une ventilation du résultat pour 2018 en termes d'exécution budgétaire des dépenses, toutes institutions confondues:

(en EUR)

Ventilation du résultat de l'exécution 2018	Budget (y compris BR 1-6)	Exécution	Variation
Sous-total dépenses	144 767 916 298	144 239 518 102	-528 398 196
Exécution des crédits de l'exercice	144 767 916 298	144 369 781 354	-398 134 944
— Commission européenne	140 752 776 672	140 430 555 977	-322 220 695
<i>Rubrique 1a - Compétitivité pour la croissance et l'emploi</i>	20 154 593 499	20 113 652 917	-40 940 582
<i>Rubrique 1b - Cohésion économique, sociale et territoriale</i>	46 577 928 034	46 559 473 543	-18 454 491
<i>Rubrique 2 - Croissance durable: ressources naturelles</i>	56 240 984 244	56 228 111 429	-12 872 815
<i>Rubrique 3 - Sécurité et citoyenneté</i>	3 013 090 479	2 988 185 217	-24 905 262
<i>Rubrique 4 - L'Europe dans le monde</i>	8 812 942 021	8 776 262 725	-36 679 295
<i>Rubrique 5 - Administration</i>	5 651 421 501	5 607 423 914	-43 997 587
<i>Autres instruments spéciaux</i>	301 816 894	157 446 231	-144 370 663
— Autres institutions	4 015 139 626	3 939 225 376	-75 914 250
<i>Parlement européen</i>	1 950 687 373	1 934 477 627	-16 209 746
<i>Conseil et Conseil européen</i>	572 894 377	526 545 514	-46 348 863
<i>Cour de justice de l'Union européenne</i>	410 025 089	406 681 899	-3 343 190
<i>Cour des comptes européenne</i>	146 015 591	140 484 381	-5 531 210
<i>Comité économique et social européen</i>	135 630 905	133 811 443	-1 819 462
<i>Comité des régions</i>	96 100 540	95 380 187	-720 353
<i>Médiateur européen</i>	10 837 545	10 331 816	-505 729
<i>Contrôleur européen de la protection des données</i>	14 449 068	13 539 302	-909 766
<i>Service européen pour l'action extérieure</i>	678 499 138	677 973 207	-525 931
Annulation de crédits reportés des exercices antérieurs	0	-129 699 126	-129 699 126
— Commission européenne	0	-68 082 034	-68 082 034
— Autres institutions	0	-61 617 091	-61 617 091
Variations du taux de change sur les dépenses	0	-564 126	-564 126

7. La Commission a exécuté 99,8 % des crédits de paiement autorisés. Le montant non exécuté était de 322 millions d'EUR, dont 120 millions inscrits dans la réserve d'aide d'urgence.
8. La sous-exécution enregistrée par les autres institutions, à hauteur de 76 millions d'EUR, était inférieure à celle des trois exercices précédents (83 millions d'EUR en 2017, 103 millions d'EUR en 2016 et 94 millions d'EUR en 2015).